



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Inspection de l'Éducation Nationale
Doyen

Dossier suivi par
Olivier APOLLON

écrire :

olivier.apollon@ac-besancon.fr

Réf.: IEN-LHG

Téléphone :

03 81 65 74 51

Fax :

03 81 65 74 49

Mel : secrétariat : ce.ien.eteg@ac-besancon.fr

10 Rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Mesdames et Messieurs les membres des
équipes pédagogiques de la voie
professionnelle

s/c De Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Besançon, le 6 septembre 2016

Objet : Rentrée 2016

Mesdames, Messieurs,

Cette rentrée scolaire est marquée par la mise en place du dispositif de sécurité renforcée des établissements scolaires et nous savons que tous, vous contribuerez à cet effort de mobilisation et à son explicitation auprès des élèves dont vous avez la responsabilité. Cette année encore, nous vous demandons de poursuivre la réflexion engagée sur la transmission des valeurs de la République. Des formations et des séminaires seront organisés sur ces sujets et nous vous invitons à y participer, à la fois pour nourrir votre réflexion mais aussi pour partager les constats quotidiens que vous pouvez faire dans vos classes.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur deux circulaires du BO du 31 mars 2016 :

- Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel ;
- Réussir l'entrée au lycée professionnel.

Ces deux textes mettent l'accent sur certains dispositifs déjà existants dans la voie professionnelle, comme celui des journées d'accueil, qui sont généralisés et engagent aussi la réflexion sur d'autres points qui avaient fait l'objet de remontées du terrain. Plus particulièrement, on notera :

- La volonté de différer les évaluations du CCF de la classe de seconde professionnelle vers la classe de première professionnelle. Il s'agit dès lors de redonner du temps aux apprentissages dans cette classe de seconde et de permettre aux élèves de s'y engager avec sérénité. Chaque inspecteur vous fera part des aménagements décidés nationalement pour accompagner cette mesure.

- Des jumelages entre les collèges et les lycées et CFA. Ceux-ci vont être mis en place cette année afin d'améliorer la lisibilité des parcours de la voie professionnelle auprès des collégiens. Ce dispositif permettra aussi de valoriser les filières de la voie professionnelle.

- Une période de consolidation de l'orientation. Elle donnera la possibilité aux élèves qui se sont trompés dans leur orientation, après expertise menée par les équipes pédagogiques, de changer de filière en fonction des places encore disponibles, et ce jusqu'à la période de la Toussaint. Cette réorientation, qui pourra se faire au sein de l'enseignement professionnel, mais aussi vers la voie générale ou technologique, est donc une décision collective, réfléchie, en lien avec l'élève et sa famille. Cette mesure s'inscrit dans une démarche d'orientation progressive construite tout au long du collège, autour du parcours Avenir, et qui se poursuit au lycée. Elle est une des modalités de l'accompagnement que nous devons à chaque élève.

- Une semaine de préparation à l'arrivée en entreprise est mise en place dans le parcours de formation du lycéen professionnel. Il appartiendra à l'équipe éducative d'organiser cette période pour construire la préparation des premières PFMP en collaboration avec l'entreprise et sous des formes variées (intervention de professionnels

en établissement, visites d'entreprises, etc.). Parallèlement, le dispositif « Pôle de Stages » se met en place et pourra contribuer, à l'instar de « Talent d'avenir », à faire de ces PFMP des moments clés de la formation des élèves de la voie professionnelle.

Au-delà des éléments de ces deux circulaires, nous poursuivrons notre action commune sur la liaison Bac pro – BTS, ainsi que sur l'enseignement en classes de CAP, dans une visée décroisée permettant une réflexion sur l'accueil d'un public varié. Nous poursuivrons également l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du collège pour les classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel.

Nous mènerons aussi avec vous et les équipes de direction une réflexion sur les évolutions qui découlent du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et ses conséquences sur les modalités d'accompagnement des établissements et des équipes pédagogiques par les corps d'inspection.

Les inspecteurs seront, cette année encore, à vos côtés pour poursuivre le travail engagé et la réflexion sur le parcours des élèves de la voie professionnelle.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée 2016.

Pour le collège des IEN-ET-EG-IO,

Le doyen, Olivier Apollon

